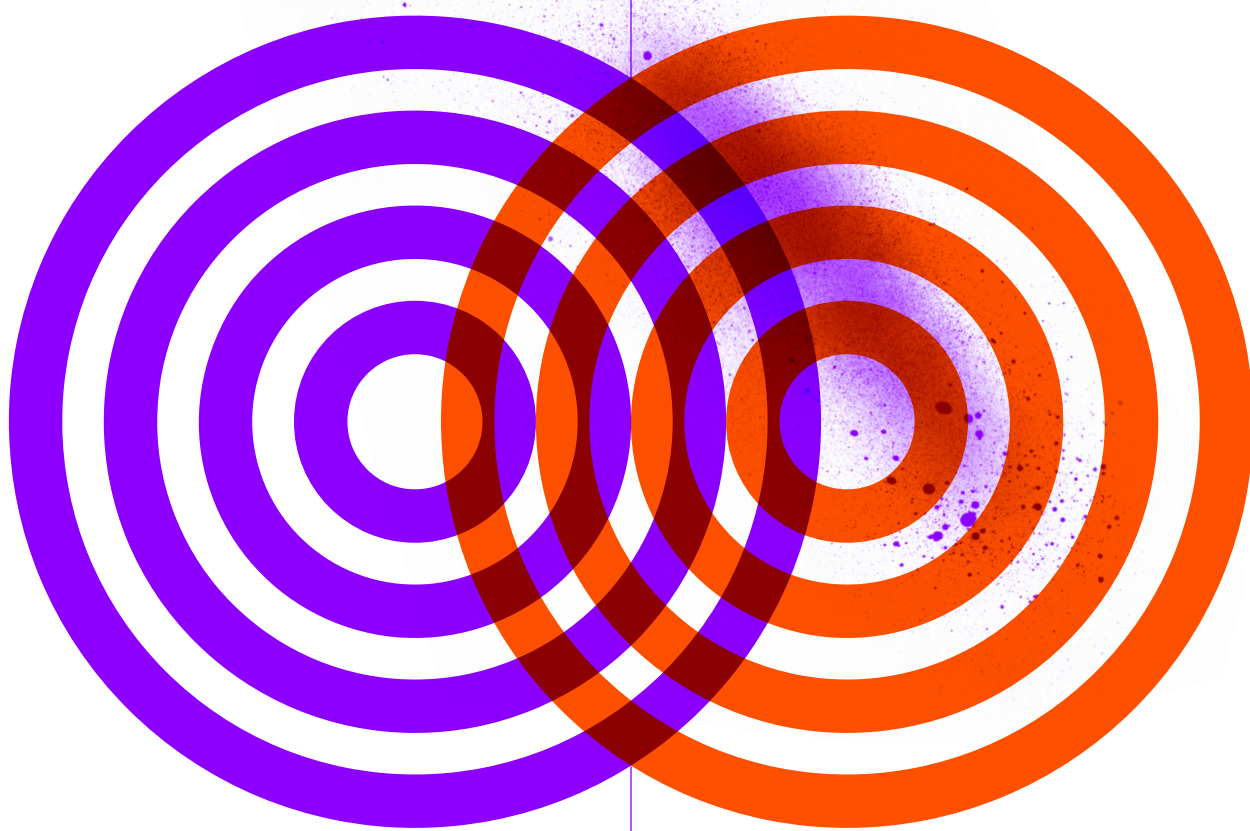


Les artistes de
la Région Sud dans
les Bistrots de pays

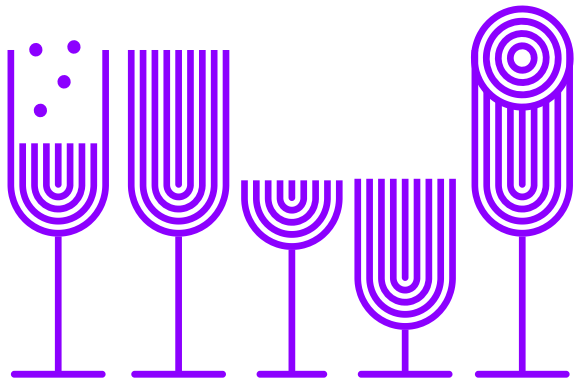
Une initiative de la Région Sud
Mise en œuvre par Arsud

Scènes de Bistrots

Dossier de candidature



Tournées
de printemps
et d'automne 2022



Scènes de Bistrots

Printemps-automne 2022

Appel à candidature

publié sur :

arsud-regionsud.com

dossier à retourner

avant le 26/01/2022 à

[developpement@arsud-](mailto:developpement@arsud-regionsud.com)

[regionsud.com](mailto:developpement@arsud-regionsud.com)

Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

Olivia Courtial

[o.courtial@arsud-](mailto:o.courtial@arsud-regionsud.com)

[regionsud.com](mailto:o.courtial@arsud-regionsud.com)

04 42 94 96 43

www.arsud-regionsud.com

Scènes de Bistrots est une initiative de la Région Sud, conçue et réalisée par Arsud en collaboration avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays et en partenariat avec la Sacem.

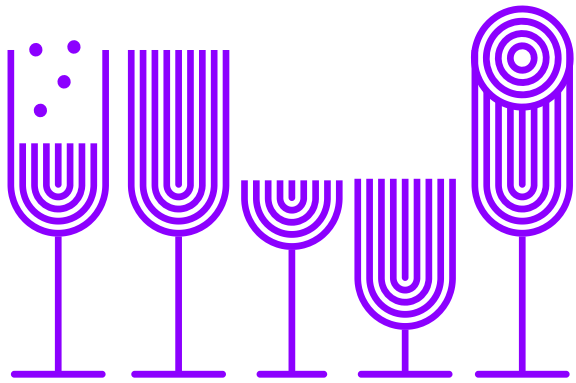
Ces tournées ont pour objectif de développer l'accès à la culture en territoire rural, d'offrir de nouveaux espaces de visibilité pour la création régionale et de valoriser l'impact socio-économique et culturel des cafés-restaurants de village labellisés Bistrots de Pays en dynamisant l'activité hors saison.

Ces lieux de convivialité par excellence accueillent chaque année des propositions artistiques issues de la scène régionale lors de dîners-spectacles ou goûters-spectacles à destination du jeune public.

Critères d'éligibilité des candidats et mode opératoire

- Artistes résidant en Région sud
- Petite forme privilégiée : 1 à 3 artistes
- Singularité artistique du projet, création originale de préférence
- Professionnalisme, capacité à s'adapter aux contraintes des lieux (configuration, public, formules repas-spectacle...) et au contexte d'une tournée rurale
- Spectacle acoustique ou kit technique minimum
- Forme légère : le transport des artistes et du matériel ne doit pas excéder 2 véhicules
- Autonomie pour le montage et démontage du spectacle
- Être disponible sur la période mai-juin 2022 et octobre-novembre 2022

Dossier ci-dessous à retourner complété avant le 26 janvier 2022 à developpement@arsud-regionsud.com



Scènes de Bistrots

Printemps-automne 2022

Renseignements sur le spectacle et les artistes

Champ artistique :

Spectacle tout public jeune public (à partir de ans)

Présentation succincte du spectacle :

Biographie de chaque artiste et / ou de la compagnie (photos à joindre séparément)

Commune du domicile actuel des artistes

Lien vers extraits vidéo en ligne d'une prestation dans les conditions « Scènes de bistrots », idéalement en public ou teaser, EPK... (ne pas joindre de fichier vidéo)

URL du site web de l'artiste / de la compagnie

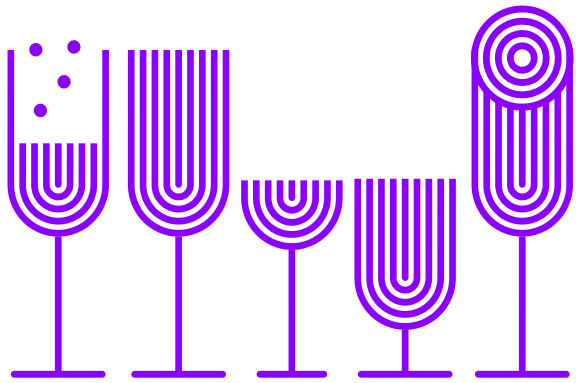
Pages réseaux sociaux

Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

Olivia Courtial
o.courtial@arsud-
regionsud.com
04 42 94 96 43

www.arsud-regionsud.com



Scènes de Bistrots

Printemps-automne 2022

Renseignements administratifs

Coordonnées de la structure porteuse

Raison sociale nom de la structure de production (association, autre ?)

Adresse

Code postal

N° de téléphone

Courriel

N° SIRET

Code APE

N° Licence de spectacle

Représenté par Madame / Monsieur

Nom

Prénom

en qualité de

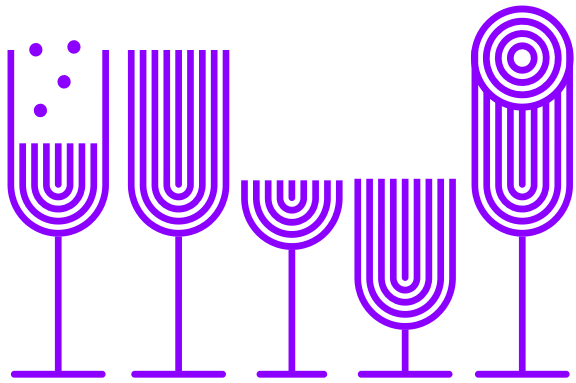
Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

Olivia Courtial
o.courtial@arsud-
regionsud.com
04 42 94 96 43

www.arsud-regionsud.com

**Informations sur les droits d'auteur du spectacle proposé (n° de
programme, setlist...)**



Scènes de Bistrots

Printemps-automne 2022

Les conditions

Cachets et défraiements

- Contrat de cession établi entre Arsud et la structure de production de l'artiste / compagnie qui prendra en charge les cachets
- 400,00 € TTC par artiste (3 maximum) et par représentation + 10% de frais de production
- Déplacements défrayés selon le barème des indemnités kilométriques de l'URSSAF, pour un maximum de 2 véhicules (des justificatifs de déplacement pourront être demandés)
- Hébergements défrayés jusqu'à 3 nuitées par date (grille SYNDEAC 67,40 € / nuitée), réservations effectuées par la structure de production
- Déjeuners défrayés (3 maximum) si 2 dates consécutives (grille SYNDEAC 18,80 € / repas)
- Prise en charge de 3 repas maximum par les Bistrots de Pays le jour de la représentation

Technique

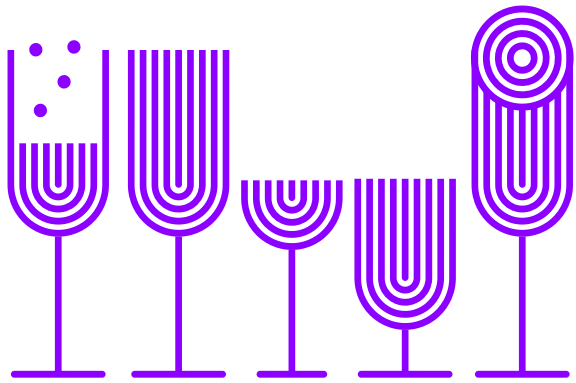
- Arsud peut mettre à disposition du matériel scénique à titre gracieux, cependant les artistes doivent être autonomes pour le montage et le démontage sur site (matériel à réserver à l'avance auprès de l'un de ses parcs, bien préciser que cela concerne les Scènes de Bistrots)
- Les artistes retirent et rapportent le matériel technique emprunté le cas échéant au parc de matériel d'Arsud par leurs propres moyens (avec leur véhicule)
- La configuration des Bistrots de Pays étant très hétérogène, le spectacle doit être pensé pour un kit technique léger (espace et capacité électrique souvent réduits)
- Arsud prendra en charge un régisseur général qui coordonnera l'ensemble de la tournée
- La location de véhicule ne sera en aucun cas prise en charge par Arsud.

Contacts

Coordination Scènes de Bistrots :

Olivia Courtial
o.courtial@arsud-
regionsud.com
04 42 94 96 43

www.arsud-regionsud.com



Scènes de Bistrots

Printemps-automne 2022

IMPORTANT

Même si généralement le public est ravi d'être là, il est très important d'avoir vraiment envie de partager cette expérience avec le public des Bistrots de Pays et d'être capable de s'adapter à des contextes parfois difficiles (qualité d'écoute aléatoire par ex.), afin qu'il n'y ait pas de frustration

Contacts

Coordination Scènes de Bistrots :

Olivia Courtial
o.courtial@arsud-
regionsud.com
04 42 94 96 43

www.arsud-regionsud.com

À savoir !

- Les Bistrots de Pays ne sont pas des lieux dédiés à la diffusion de spectacle, ce qui signifie : absence de scène et de loge, espace exigu, capacité électrique limitée, configuration « restaurant », possibles déplacements du public pendant le spectacle, voire parfois « piliers de comptoir » un peu bruyants...
- Scènes de Bistrots entend également valoriser l'activité principale des Bistrots de Pays qui est la restauration. Les représentations sont programmées dans le cadre de repas-spectacles en deux temps distincts ; le spectacle a lieu avant ou après le repas, mais pas en même temps.
- Certains bistrotiers font leurs premiers pas dans cette démarche de diffusion culturelle, ils sont volontaires mais pas toujours rôdés à l'accueil de spectacle. L'échange « pédagogique » avec les artistes est donc souvent bienvenu.

